

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-07-003

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Virginie SPITZ

Absents :

Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à M. Brice BOUVIER

Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Monsieur Mathieu GARRIGUE a été élu secrétaire de séance.

**CONTRAT D'ENTRETIEN  
CHAUDIÈRES DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture de la consultation lancée pour le contrat d'entretien des chaudières communales (3 à l'école Louis Clerc, 3 à l'ancienne Poste)

VU la mise en concurrence lancée le 06/06/2024.

VU la date limite de réception des offres au 27/06/2024

3 offres ont été reçues dans les délais impartis.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** de retenir l'entreprise INSTAL CERDAGNE domiciliée à 66760 Angoustrine Villeneuve des Escaldes pour l'entretien des chaudières communales pour un montant annuel de 775 € HT.

**DIT** que le contrat d'entretien débutera le 01 septembre 2024 pour une durée de 3 ans.

**DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20240704-202407003-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 30/05/2024